

Image not found or type unknown



remboursement de cotisation

Par **val23**, le **18/03/2011** à **09:04**

Suite à une intervention chirurgicale, j'ai dû arrêter mes cours d'aquagym pendant deux mois (à raison de deux cours par semaine).

Ces cours se passent dans un institut de beauté. La directrice du centre me propose de les récupérer avant fin juin, chose qui sera impossible car lorsque je reprendrai j'aurai mes deux cours et je ne pourrai rajouter des cours en plus, vu que mon état de santé est encore fragile. C'est la seule solution qu'elle me propose, aussi non mes cours sont perdus.

Est-ce-que je n'ai pas le droit de me faire rembourser?

Merci pour vos réponses.